

# VISIO - Cas complexes : congés pour raisons de santé, accidents et maladies dans la fonction publique

TQ0033IPHC

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance -  
Synchrone

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, [gaelle.ducher@adiaj.org](mailto:gaelle.ducher@adiaj.org)) ou Julien (01 53 39 14 24, [julien.laudat@adiaj.org](mailto:julien.laudat@adiaj.org)) pour réaliser cette formation en INTRA

## Objectifs

- Fabiliser les procédures applicables aux congés liés à l'indisponibilité physique des fonctionnaires (régime spécial) et des agents contractuels (régime général SS)
- Gérer au mieux les dossiers en fonction de la réglementation et de la situation des agents

### Public Visé

Responsables et gestionnaires chargés de la gestion des congés liés à l'indisponibilité physique des fonctionnaires et agents non titulaires territoriaux

### Pré Requis

Avoir suivi le stage « Indisponibilité physique dans la FPT » ou justifier d'une pratique suffisante, niveau confirmé

## Objectifs pédagogiques

Fabiliser les procédures applicables aux congés liés à l'indisponibilité physique des fonctionnaires (régime spécial) et des agents contractuels (régime général SS)  
Gérer au mieux les dossiers en fonction de la réglementation et de la situation des agents

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposition des cas des participants et partage de leur expérience dans le cadre d'instruction de dossiers
- Questions analysées par le formateur qui propose des solutions adaptées aux attentes de chacun
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

## Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétriser sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

## Parcours pédagogique

### RAPPEL DES PRINCIPES ET DES FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'INDISPONIBILITÉ PHYSIQUE

#### • Définition de l'indisponibilité physique

- Notion d'indisponibilité physique dans la fonction publique
- Distinction entre indisponibilité temporaire et définitive
- Articulation avec le principe de protection de la santé des agents

#### • Cadre statutaire applicable

- Fondements juridiques (statut général, décrets, jurisprudence)
- Droits et obligations respectifs de l'agent et de l'employeur public
- Responsabilité de l'autorité en matière de santé au travail

#### • Typologie des situations d'indisponibilité

- Congés pour raisons de santé (CMO, CLM, CLD, CITIS)
- Accidents de service et accidents de trajet
- Maladies professionnelles
- Lien avec l'aptitude, l'inaptitude et le reclassement

#### • Rôle des acteurs institutionnels

- Médecins agréés et médecins de prévention
- Conseil médical (formation restreinte et plénière)
- Services RH et encadrants
- Interactions avec les instances médicales et administratives

### CONSEILS STATUTAIRES ET GESTION DES DOSSIERS A PARTIR DE SITUATIONS TRANSMISES PAR LES PARTICIPANTS

#### • Sécuriser l'instruction des dossiers

- Qualification juridique de la situation (congé, accident, maladie)
- Vérification des pièces constitutives du dossier
- Respect des procédures et des délais

#### • Aide à la décision pour l'employeur

- Points de vigilance dans la prise de décision
- Motivation des décisions administratives
- Notification et information de l'agent
- Traçabilité et prévention du risque contentieux

## Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire expert en statut de la fonction publique

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- **Apports ciblés selon les problématiques rencontrées**
  - Réponses statutaires aux situations complexes ou atypiques
  - Gestion des renouvellements, prolongations et fins de droits
  - Articulation avec la reprise, l'aménagement de poste ou l'inaptitude

#### **CAS PRATIQUES A PARTIR DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES DES STAGIAIRES**

- **Analyse collective de situations réelles**
  - Étude de dossiers anonymisés transmis en amont
  - Identification des enjeux juridiques, administratifs et humains
  - Qualification de la situation et choix des procédures adaptées

- **Mise en pratique des apports théoriques**

- Construction d'un raisonnement statutaire sécurisé
- Repérage des erreurs fréquentes et des bonnes pratiques
- Partage d'expériences entre participants

- **Transfert opérationnel**

- Élaboration de repères méthodologiques réutilisables
- Apports concrets pour améliorer les pratiques professionnelles
- Capitalisation collective des solutions et points de vigilance

Une journée de cas pratiques sur l'indisponibilité physique des agents territoriaux, à partir des cas suggérés par les stagiaires

## Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

**Modalités d'évaluation :** Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
  - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

**Attestations de la formation :** Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant

## Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHEINE - 01 53 39 14 17 - [volodia.tourtchine@adiaj.org](mailto:volodia.tourtchine@adiaj.org)

### Durée

7.00 Heures  
1 Jour

### Effectif

De 4 à 14 Personnes

### Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 680.00

Inter Adhérent (Par personne) : 640.00



### Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER  
Responsable Offre & Qualité pédagogique

Tél. : 0153391418  
Mail : [gaelle.ducher@adiaj.org](mailto:gaelle.ducher@adiaj.org)